



Arrêté du 26 AVR. 2018 portant délégation de signature pour la direction des investissements et du développement local de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD18023

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-1 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu l'arrêté du 9 mai 2017 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à M. Serge Bergamelli, directeur adjoint de la direction des investissements et du développement local de la Caisse des dépôts et consignations, assurant par intérim les fonctions de directeur de cette direction, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de la direction des investissements et du développement local, y compris :

- 1° Les contrats de partenariat et de soutien financier ;
- 2° Les actes de mutation d'actifs ;
- 3° Les actes d'affectation hypothécaire, de nantissement de titres financiers et droits sociaux et toutes autres sûretés et garanties ainsi que l'ensemble des mainlevées totales ou partielles s'y rapportant ;
- 4° Les actes relatifs à la création de sociétés, notamment les statuts de sociétés et pactes d'actionnaires ou de toutes autres entités ayant ou non la personnalité morale, dont l'activité relève de la compétence de cette direction ;
- 5° Les actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère visées au 4° de l'article 1^{er} ;
- 6° Tous actes relatifs aux contrats relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 dans la limite des attributions de la direction.

M. Serge Bergamelli est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tout autre organe d'entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions et compétences de la direction des investissements et du développement local.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Bergamelli, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes mentionnés à l'article 1^{er}, à :

- 1° M. Yves Aguiton, directeur du département de l'appui à la performance de la direction des investissements et du développement local ;
- 2° Mme Fabienne Moreau, directrice du département finances et participations de la direction des investissements et du développement local ;
- 3° Mme Dara Lecomte, directrice du pilotage stratégique, de la transformation et de la communication de la direction des investissements et du développement local.

M. Yves Aguiton, Mme Fabienne Moreau et Mme Dara Lecomte sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère dont le suivi relève des attributions et compétences de la direction des investissements et du développement local.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de M. Serge Bergamelli, M. Yves Aguiton, Mme Fabienne Moreau, et Mme Dara Lecomte, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leur département respectif de la direction des investissements et du développement local, à l'exclusion des actes visés aux 2° et 4° de l'article 1^{er} et des actes visés au 6° de l'article 1^{er} correspondant aux contrats d'un montant supérieur à 50 000 euros hors taxes à :

1° Mme Géraldine Lacroix, directrice du département économie et cohésion sociale de la direction des investissements et du développement local ;

2° M. Pierre Aubouin, directeur du département infrastructures et transport de la direction des investissements et du développement local ;

3° M. Ludovic Valadier, directeur du département innovation et développement de la direction des investissements et du développement local ;

4° M. Emmanuel Legrand, directeur du département transition énergétique et écologique de la direction des investissements et du développement local ;

5° M. Laurent Depommier-Cotton, directeur du département transition numérique de la direction des investissements et du développement local ;

6° M. Hammou Allali, directeur du département ville, immobilier et tourisme de la direction des investissements et du développement local.

Mme Géraldine Lacroix, M. Pierre Aubouin, M. Ludovic Valadier, M. Emmanuel Legrand, M. Laurent Depommier-Cotton et M. Hammou Allali sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère dont le suivi relève des attributions et compétences de la direction des investissements et du développement local.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Moreau, délégation est donnée à Mme Juliette Masson-Leiningier à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes relatifs à l'activité du middle office des opérations d'investissement, notamment les notes, correspondances et bulletins de souscription et ordres de mouvements, dans la limite des attributions de la direction des investissements et du développement local.

Article 5

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 26 AVR. 2018



Eric Lombard